

RESOLUTIONS - RESOLUCIONES - RÉOLUTIONS - RESOLUÇÕES

ONLY ONE RESOLUTION PER SHEET ! | SOLO UNA RESOLUCIÓN POR HOJA ! UNE
SEULE RÉOLUTION PAR FEUILLE ! | APENAS UMA RESOLUÇÃO POR FOLHA !

TITLE/ TÍTULO/ TITRE/TÍTULO :	50 ans d'occupation, d'exil et de résistance
ORGANISATION/ ORGANIZACIÓN/ ORGANISATION/ORGANIZAÇÃO :	UJSARIO - Unión de la Juventud de Saguia El Hamra y Río de Oro et Die Falken.
COUNTRY/ PAÍS/ PAYS/PAÍS :	Sahara occidental et Allemagne

1- Contexte et historique

2- 2025 marque les 50 ans de l'occupation illégale du Sahara occidental par le Royaume du Maroc, suite au retrait de l'Espagne et à la signature des Accords de Madrid en 1975. Malgré la reconnaissance du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui par les unies, l'Union africaine et de nombreuses juridictions internationales, le peuple sahraoui continue de vivre sous occupation ou en exil dans des camps de réfugiés à Tindouf, en Algérie.

3- Le conflit armé, qui a repris en novembre 2020 après la violation par le Maroc de l'accord de cessez-le-feu de 1991 à Guerguerat, a souligné l'urgence de résoudre ce conflit. Malgré les résolutions internationales, le peuple sahraoui n'a toujours pas exercé son droit inaliénable à un référendum d'autodétermination libre et équitable.

4- Développements récents

5- Le rapport 2024 du Secrétaire général des Nations unies souligne l'urgence de parvenir à une solution politique juste.

6- La Cour de justice de l'UE a réaffirmé que le Sahara occidental est un territoire séparé et distinct du Maroc, et a déclaré les accords UE-Maroc invalides dans la mesure où ils s'appliquent au territoire occupé.

7- Plus de 300 observateurs internationaux, journalistes et militants ont été expulsés ou se sont vu refuser l'accès au Sahara occidental depuis 2014.

8- Les violations systématiques des droits de l'homme dans les territoires occupés, notamment les détentions arbitraires, les disparitions forcées et les restrictions à la liberté d'expression et de réunion, continuent d'être documentées par des ONG indépendantes et les mécanismes des Nations unies.

9- Les jeunes Sahraouis des camps de réfugiés sont confrontés à des conditions de vie de plus en plus précaires en raison de la réduction du financement humanitaire, du changement climatique et de l'isolement de leur pays d'origine.

10- Le Maroc continue de promouvoir le tourisme, les liaisons aériennes et les investissements à Dakhla et dans d'autres villes occupées afin de normaliser l'occupation et d'effacer l'identité sahraouie.

11- C'est pourquoi la présente résolution :

12- Réaffirme son soutien total au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination par le biais d'un référendum libre et équitable sous les auspices des Nations unies.

13- Condamne la poursuite de l'occupation illégale du Sahara occidental et les violations systématiques des droits de l'homme commises par les autorités marocaines dans les territoires occupés.

14- invite les Nations unies à nommer d'urgence un nouveau représentant spécial et à veiller à ce que la MINURSO soit dotée d'un mandat de surveillance des droits de l'homme.

VEUILLEZ NOTER QUE LA DATE LIMITE DE SOUMISSION DES RÉOLUTIONS AU SECRÉTARIAT DE L'IUSY EST FIXÉE AU 14 AVRIL À

23:59 CET. LES RÉOLUTIONS DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES council@iusy.org

15- Exhorte l'Espagne à assumer ses responsabilités légales en tant que puissance administrante du Sahara occidental et à revenir sur sa position actuelle, qui est en contradiction avec la légalité internationale et la volonté du peuple sahraoui.

16- Exige que les entreprises européennes et internationales cessent l'exploitation des ressources naturelles au Sahara occidental sans le consentement libre, préalable et éclairé du peuple sahraoui.

17- Encourage toutes les organisations membres de l'UIJS à renforcer la coopération avec l'UJSARIO et les mouvements de jeunesse sahraouis, notamment en matière de plaidoyer politique, de renforcement des capacités et d'échanges culturels.

18- Soutient l'inclusion de la question du Sahara Occidental dans les agendas de la jeunesse progressiste internationale et le développement de campagnes pour sensibiliser et mobiliser le soutien à travers le Sud global et le Nord global.

19- Plaide pour l'expansion de l'aide humanitaire aux camps de réfugiés sahraouis et la mise en place d'initiatives menées par des jeunes qui promeuvent la paix, la justice et la résilience climatique.

20- Conclusion

21- Cinquante ans, c'est trop long. Le Sahara occidental reste la dernière question coloniale non résolue en Afrique. La communauté internationale ne doit plus regarder. Le peuple sahraoui - et en particulier les jeunes qui ont hérité de cette lutte - mérite la dignité, la liberté et un avenir dans sa patrie.

VEUILLEZ NOTER QUE LA DATE LIMITE DE SOUMISSION DES RÉSOLUTIONS AU SECRÉTARIAT DE L'IUSY EST FIXÉE AU 14 AVRIL À

23:59 CET. LES RÉSOLUTIONS DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES council@iusy.org